Barre
des Cévennes

Le lundi 29 juin 2026

A tous les élus

Conseil municipal

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Vendredi 3 juillet 2026
à 19h30 à la Mairie.

Bien cordialement,

Le Maire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

François Rouveyrol

Ordre du jour du Conseil municipal du vendredi 3 juillet 2026 à 19h30.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du samedi 23 juin 2026.
3. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations.
4. Point sur les dossiers traités par la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.
5. Permis d'aménager.
6. Programme 2026 des travaux de voirie.
7. Mise en conformité à la RICE des derniers points lumineux.
8. Appel à projet pour la réalisation d'un belvédère nocturne.
9. Convention de mandat de facturation avec l'ONF.
10. Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
11. Recours au service civique.
12. Modification temporaire d'un poste d'adjoint technique au Village de gîtes : passage de 10 heures à 35 heures hebdomadaires pour l'été.
13. Aide financière à la stérilisation des chats errants.
14. Désignation du correspondant Incendie et Secours.
15. Autorisation d'ester en justice.
16. Motion de soutien au Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (SM-ESL) pour le projet de sauvegarde d'urgence et la réhabilitation structurelle de la déchèterie de Saint-Privat-de-Vallongue.

Questions diverses

Barre
des Cévennes

Le mardi 30 juin 2026

A tous les élus

Conseil municipal

Ordre du jour complémentaire

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous proposer des points complémentaires à l'ordre du jour du Conseil municipal du Vendredi 3 juillet 2026.

17. Création d'un emploi permanent d'attaché principal territorial à temps complet.
18. Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial à temps non complet (6 heures hebdomadaires) pour l'entretien techniques des biens communaux.
19. Création d'un emploi saisonnier d'adjoint administratif territorial à temps non complet (15 heures hebdomadaires).
20. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (mi-temps) pour l'entretien technique des biens communaux.
21. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (6 heures hebdomadaires) pour l'entretien des biens communaux et l'assistance ponctuelle au personnel de l'école.

Bien cordialement,

Le Maire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

François Rouveyrol

Ordre du jour du Conseil municipal du vendredi 3 juillet 2026 à 19h30.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du samedi 23 juin 2026.
3. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations.
4. Point sur les dossiers traités par la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.
5. Permis d'aménager.
6. Programme 2026 des travaux de voirie.
7. Mise en conformité à la RICE des derniers points lumineux.
8. Appel à projet pour la réalisation d'un belvédère nocturne.
9. Convention de mandat de facturation avec l'ONF.
10. Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
11. Recours au service civique.
12. Modification temporaire d'un poste d'adjoint technique au Village de gîtes : passage de 10 heures à 35 heures hebdomadaires pour l'été.
13. Aide financière à la stérilisation des chats errants.
14. Désignation du correspondant Incendie et Secours.
15. Autorisation d'ester en justice.
16. Motion de soutien au Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (SM-ESL) pour le projet de sauvegarde d'urgence et la réhabilitation structurelle de la déchèterie de Saint-Privat-de-Vallongue.
17. Création d'un emploi permanent d'attaché principal territorial à temps complet.
18. Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial à temps non complet.
19. Création d'un emploi saisonnier d'adjoint administratif territorial à temps non complet (15 heures hebdomadaires).
20. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (mi-temps) pour l'entretien technique des biens communaux.
21. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (6 heures hebdomadaires) pour l'entretien des biens communaux et l'assistance ponctuelle au personnel de l'école.

Questions diverses